

*Journée annuelle d'étude en éthique
Colmar jeudi 28 mars 2024*

LA DEMARCHE ETHIQUE

AU TEMPS DE L'EVALUATION

**DANS LES
ETABLISSEMENTS
MEDICAUX-SOCIAUX**

*Journée annuelle d'étude en éthique
Colmar jeudi 28 mars 2024*



EREGE

Espace de Réflexion Éthique Grand Est

Site d'appui alsacien

Vos réponses au questionnaire de satisfaction

Des ressources liées à l'évaluation en ESMS

Le support de la table ronde HAS et SRA

**La plaquette de présentation de la Structure régionale
d'appui – SRA**

La plaquette de présentation de l'EREGE

Vos réponses au questionnaire de satisfaction

Sur sa globalité la journée a-t-elle répondu à vos attentes ?

- 98 % des personnes ayant répondu au questionnaire ont été tout à fait ou très satisfaits par la journée.

Donnez votre appréciation de la partie matinale Croisons nos regards éléments de réflexion partagés

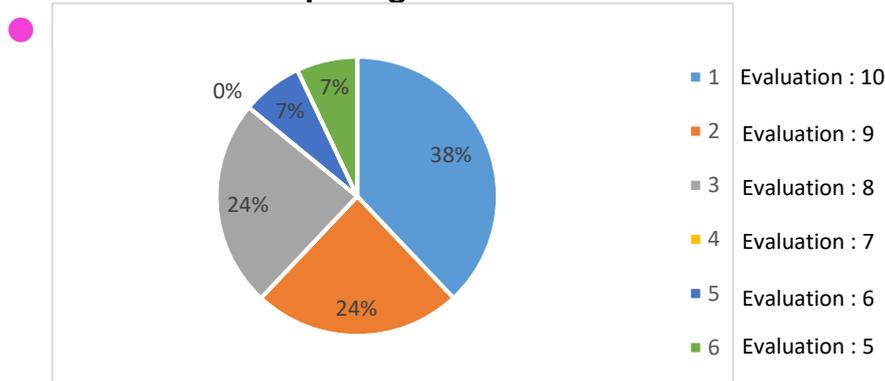


Table ronde avec l'HAS et la SRA - qualité de l'information apportée

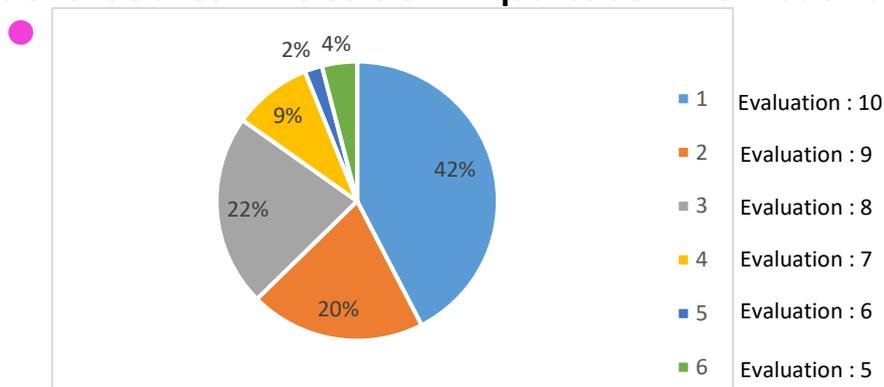
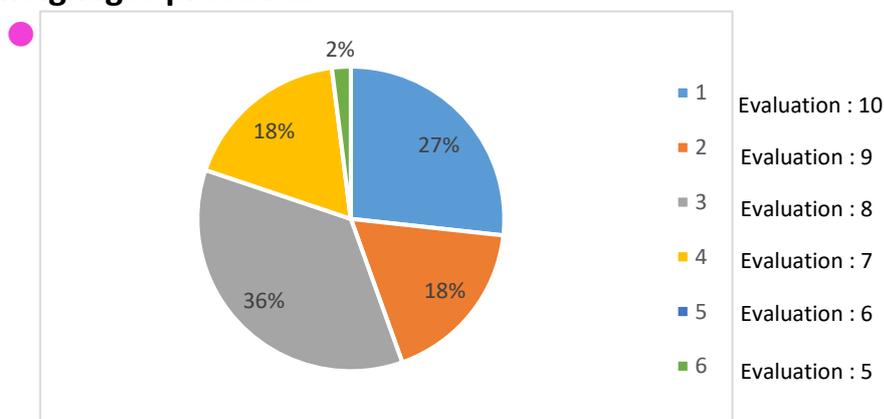
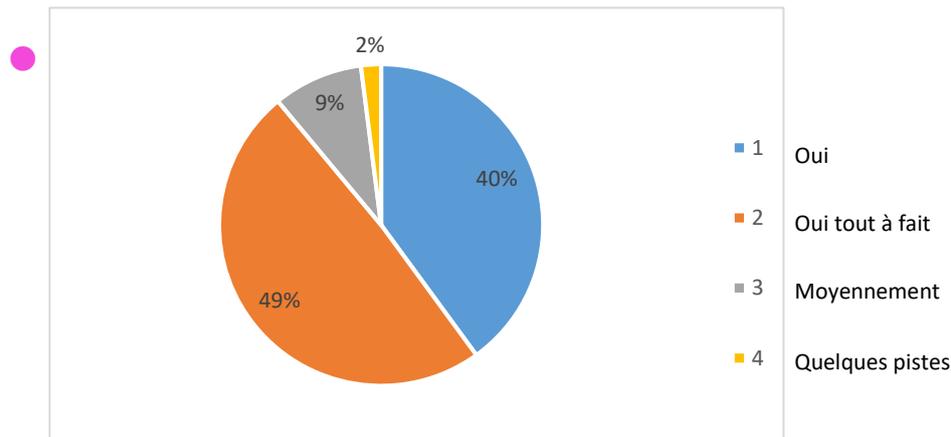


Table ronde de témoignages l'après-midi - pertinence et intérêt des témoignages présentés



Quittez- vous cette journée avec des pistes de travail nouvelles ?



Des ressources liées à l'évaluation de l'éthique

Ressources proposées par la SRA et l'HAS

- [Charte éthique et accompagnement du grand âge, 2021](#)
- [Charte des droits et libertés de la personne accueillie](#)
- [Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante](#)
- [Charte de la personne hospitalisée](#)
- [Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, RBPP ANESM, Octobre 2010](#)
- [Site EREGE](#)
- [Créer et animer un espace de réflexion éthique \(IDF\)](#)
- [Podcast des établissements médico-sociaux - témoignage Delphine Brard de l'association « La Vie Active »](#)
- [Éthique en santé : repères pour les soignants – Guide RéGéCAP](#)
- [Fiche repère de la CNERER : Éthique et domicile](#)
- [Dispositif d'évaluation Foire aux questions](#)
- [Référentiel d'évaluation de la qualité ESSMS](#)
- [Manuel d'évaluation de la qualité ESSMS](#)
- [Procédure d'évaluation des ESSMS](#)
- [SYNAE - Guides d'utilisation](#)
- [Cahier des charges accréditation](#)

Le support de la table ronde HAS et SRA

L'ÉTHIQUE EN ESSMS

*Lien avec l'évaluation des
ESSMS*

- Table ronde -

*Mme KHALED - Direction de la Qualité de
l'Accompagnement Social et Médico-Social, HAS*

*Anne-Sophie URBAIN
Directrice, SRA GE*

PRESENTATIONS



Mme KHALED - Direction de la Qualité de l'Accompagnement Social et Médico-Social, HAS



Mme Anne-Sophie URBAIN
SRA Grand Est

1 - Présentation du dispositif d'évaluation de la HAS

L'évaluation de la qualité en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

- est prévue par l'article L312-8 du CASF
- vise l'ensemble des ESSMS mentionnés à l'article L312-1 du CASF, sauf dérogations prévues par le même code
- est réalisée tous les 5 ans par un tiers extérieur indépendant de l'ESSMS

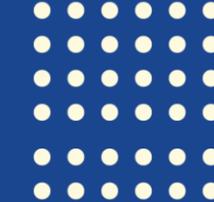


Sa finalité est d'apporter une réponse pertinente et adaptée aux attentes :

- **Des personnes accompagnées** : connaissance du niveau de qualité d'un ESSMS
- **Des professionnels** : outil de management interne et amélioration des pratiques
- **Des autorités** : outil du dialogue régulier entre la structure et l'autorité, et lors du renouvellement des autorisations d'activité



1 - Présentation du dispositif d'évaluation de la HAS



Enjeux et orientations

- Permettre à la personne d'être actrice de son parcours
- Renforcer la dynamique qualité dans les ESSMS
- Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels



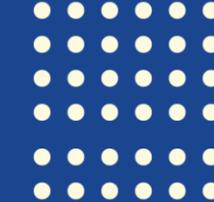
Valeurs et objectifs

- Le pouvoir d'agir de la personne
- Le respect des droits fondamentaux
- L'approche inclusive des accompagnements
- La réflexion éthique des professionnels



Outils

- Un référentiel, un manuel et une procédure d'évaluation publiés en mars et mai 2022
- Un cahier des charges fixant les exigences complémentaires à la norme 17020 d'accréditation du COFRAC
- Des guides utilisateurs pour le système d'information SYNAE



Vision de la HAS



« L'éthique c'est prendre la décision la plus juste possible, ou la plus appropriée, dans une situation donnée et en tenant compte des contraintes existantes ».

En ESSMS, les questions éthiques peuvent être soulevées par les professionnels, les personnes accompagnées, leur entourage et elles se travaillent en équipe pluriprofessionnelle, à partir de situations concrètes qui entrent a priori en contradiction avec les valeurs ou les principes d'intervention.





Rappel du contexte réglementaire



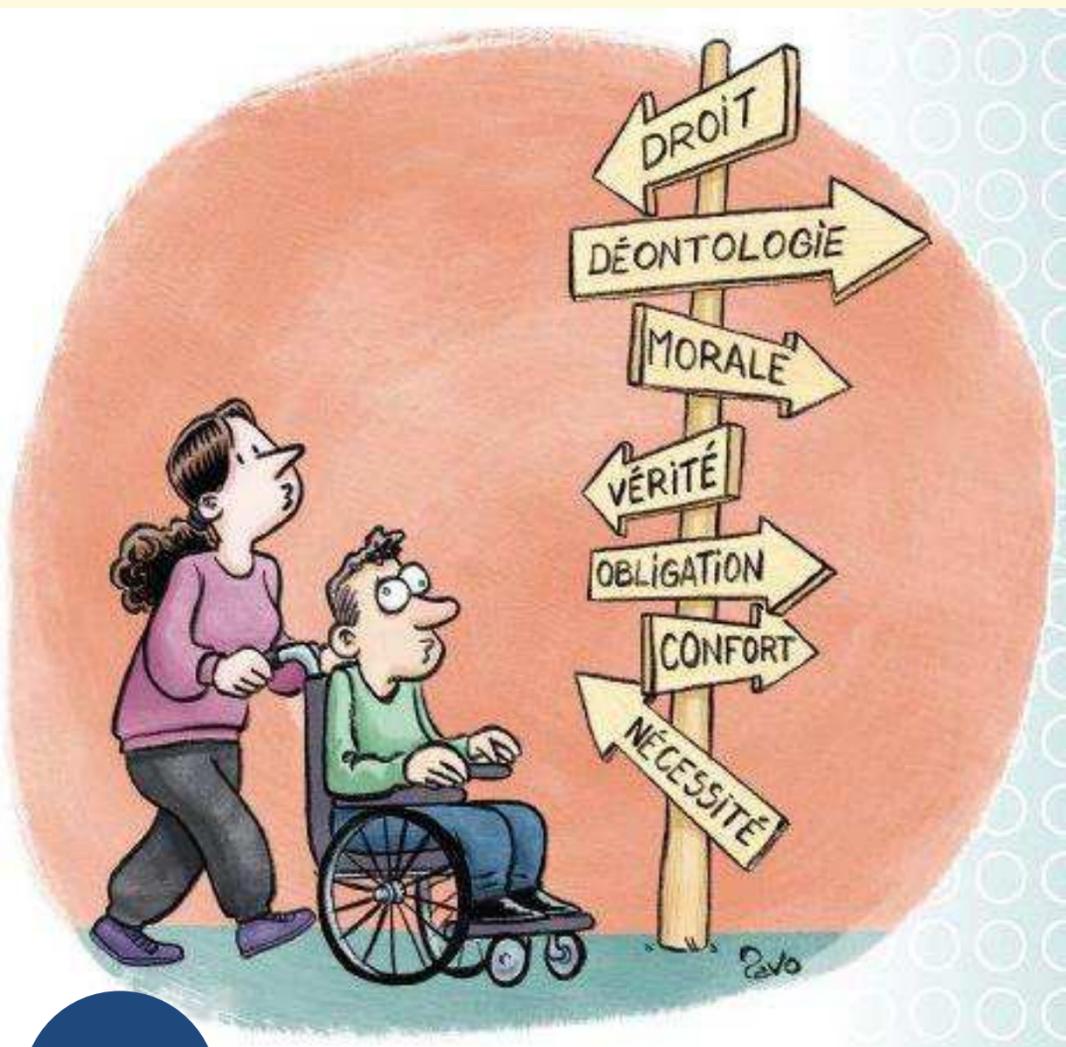
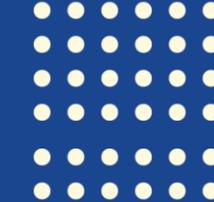
⚖️☐ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

⚖️☐ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

⚖️☐ Arrêté du 4 janvier 2012 relatif à la constitution, à la composition et au fonctionnement des espaces de réflexion éthique régionaux et interrégionaux

⚖️☐ Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (dite loi ASV)

⚖️☐ Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé



Vision de la SRA Grand Est

« L'éthique peut se définir comme une réflexion sur le sens et la valeur des actions. Dans le domaine du soin et de l'accompagnement, elle vise à rendre les pratiques plus responsables, justes et respectueuses de la personne.

La réflexion éthique est une démarche de questionnement collectif qui associe plusieurs points de vue : professionnels, personnes accompagnées et/ou leur entourage. L'objectif de la démarche n'est pas de porter un jugement sur les pratiques professionnelles (ou de culpabiliser les équipes).

L'idée est de se questionner pour ajouter du sens à la recherche de la satisfaction des besoins et des attentes des personnes accompagnées et poursuivre l'objectif d'amélioration continue de la qualité. »



Éthique :

Vision de la SRA

Grand Est



Lien avec les droits, le respect, l'autonomie, l'expression...

Prendre le temps

Observer, écouter, entendre



Agir chacun à son niveau

Individuellement et en équipe

En continu, au quotidien

Par des petits changements au quotidien qui font la différence



Se (re)questionner sur des situations singulières
Aucune réponse ne semble être en phase avec les valeurs de l'ESSMS

Prendre du recul, croiser les regards

Réfléchir et dialoguer / Demander une expertise, collaborer / Associer, décider et réévaluer...





2 - Focus sur « les enjeux éthiques en ESSMS » & Définitions



Permet une réflexion sur :

- les valeurs et les normes
- la culture institutionnelle
- les pratiques professionnelles

Outil d'aide à la décision pour :

- analyser une situation
- prendre des décisions
- analyser les effets positifs / négatifs de la prise de décision

Renforce :

- les relations de confiance entre les professionnels d'une même équipe
- ainsi qu'avec les personnes accompagnées et les partenaires extérieurs

Implique un questionnement continu et une ouverture perpétuelle à la recherche de la prise de décision la plus juste possible pour la situation donnée, à un moment donné.

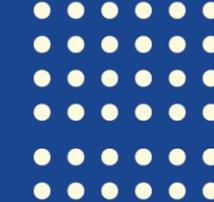




**Présentation générale
des 5 critères
du référentiel portant
sur l'éthique**



Où trouver les critères "éthique" dans le référentiel ?



4

Critères

1

Critère

Chapitre 2 : Les professionnels

Thématique 1 : Bientraitance et éthique

Objectif 2.1 : Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques

Chapitre 3 : L'ESSMS

Thématique 9 : Politique ressources humaines

Objectif 3.9 : L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail



5 critères concernant l'éthique :

3 critères évalués auprès des professionnels



2 critères évalués auprès de la gouvernance



- 2.1.1 - Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.
- 2.1.2 - Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.
- 2.1.3 - Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.
- 2.1.4 - L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.
- 3.9.3 - L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.





Niveau d'exigence, champ d'application et méthodes d'évaluation



Niveau d'exigence :

Standard

ESSMS concernés (champ d'application) :

Tous ESSMS > Toutes structures > Tous publics

Méthodes d'évaluation employées :



Critères
du chapitre 2



Traceur ciblé

Entretien avec les professionnels
Entretien avec la gouvernance de l'ESSMS
Consultation de documents



Critère
du chapitre 3



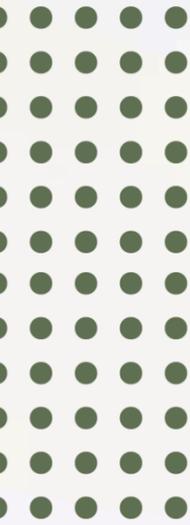
Audit système

Entretien avec la gouvernance de l'ESSMS
Entretien avec les professionnels
Consultation de documents
Observations





**Décryptage
des critères
Pistes pour
leur évaluation**





Critère 2.1.1 - Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée



Attendus HAS

- Existence de lieux d'échange institutionnels (réunions d'équipe, groupe de pratiques...) où les professionnels se sentent suffisamment en confiance pour soulever les situations qui leur posent question
- Modalités/support prévus pour formaliser le questionnement à transmettre à l'instance éthique



Critère 2.1.1 - Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée



Professionnels

Exemples de questions

- Avez-vous déjà vécu un accompagnement complexe / confrontés à un problème éthique ? Si oui, qu'avez-vous fait ? En avez-vous parlé et à qui ? L'avez-vous fait remonter et comment ? Utilisez-vous un support en particulier (traçabilité) ?
- Auprès de qui relayez-vous ce questionnement (réfèrent éthique, instance...) et comment ? Avez-vous pu en échanger ? Par qui et comment est déclenché le questionnement éthique ?
- Quels sont les domaines / sujets / paradoxes / contradictions spécifiques à vos accompagnements pouvant être générateurs de problématiques éthiques ?
- Des temps sont-ils organisés / dédiés pour partager en équipe sur ces situations ? Ces temps sont-ils identifiés par une instance (comité éthique par exemple ou autre) ? Si oui, qui y participe ? À quelle fréquence se réunit cette instance ?

Éléments de preuves – exemples :

- Fiche de description ou de synthèse de la situation / du problème éthique
- Affichages « Réfèrent Éthique » / « Comité éthique » : qui, rôles... et comment le(s) contacter
- Éléments de traçabilité dans le dossier des personnes concernées : *situation ayant fait l'objet d'une discussion, décision prise, information personne...*
- Comptes-rendus (de réunion, d'instances / des temps d'échanges...)
- Planning des réunions / instances - Documentation / Ressources





Critère 2.1.1 - Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée

Exemples de pratiques internes :

- ❑ Dans un CSAPA : les professionnels ont tracé dans le dossier des personnes et/ou dans des compte-rendu de réunions plusieurs situations ayant nécessité un questionnement éthique du type *une mise en danger, la notion d'impuissance à soutenir la personne, la notion de non-assistance à personne en danger.*
- ❑ Dans un SAVS : les réunions d'équipe hebdomadaires comportent des points de questionnements éthiques dans l'ordre du jour. Le compte-rendu est fait par un membre de l'équipe, imprimé puis mis dans un classeur. Les réunions abordent des thèmes différents : *l'accompagnement à la parentalité, le syndrome de Diogène, le cas des propriétaires d'animaux.*
- ❑ Dans un FAM : les professionnels abordent différentes problématiques qui peuvent être débattues en réunion de service. Une réflexion autour de *la contention d'une personne en chambre et de l'adhésion de cette dernière à cette décision a été présentée en exemple par les professionnels.*
- ❑ Dans un SESSAD : les professionnels identifient facilement des exemples de situations engageant une réflexion éthique (Ex-situation en fin de vie d'enfant et de deuil). Sur ce sujet, les professionnels ont pu bénéficier de l'intervention de Pédiacap (soins palliatifs) pour échanger avec ces experts à la suite d'un décès et d'une situation de santé dégradée. L'équipe a pu poser des problématiques et des questions. Les professionnels bénéficient d'analyse de la pratique, menée avec plusieurs SESSAD et le CAFST, (soutien aux familles d'accueil) et l'équipe Handicap rare... Dans le cadre de l'accompagnement d'une situation de handicap rare, a été créé un comité de pratiques pour évoquer des situations complexes.





2.1.2 - Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement



Attendus HAS

- Impliquer des personnes concernées dans les instances de réflexion éthique ou des membres du CVS
- Restituer à la personne et à son entourage le cas échéant les orientations suite à l'analyse de la situation
- Inscrire les évolutions de l'accompagnement suite à l'analyse de situation dans le projet personnalisé de la personne, faire le point régulièrement sur la situation



2.1.2 - Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement



Professionnels



Exemples de questions

- Comment associez-vous la personne accompagnée et/ou son entourage aux réflexions éthiques liées à son accompagnement ? Comment son avis / ses souhaits / ses attentes sont-ils exprimés et recueillis ? Pouvez-vous me donner un exemple ?
- La personne et/ou son entourage est-elle associée à la décision prise suite à la réflexion menée ? Comment est-elle informée de la décision, des mesures prises (+ conséquences sur l'accompagnement) et par qui ? Son accord est-il recherché ?
- Quelles sont les conséquences de ces temps de questionnements / réflexions éthiques sur vos pratiques et les principes de l'accompagnement ? Quels changements / adaptations peuvent être induits ? Avez-vous un exemple ?

Éléments de preuves – exemples :

- Éléments de traçabilité dans le dossier des personnes concernées dont les modalités d'association de la personne / l'entourage + recherche accord
- Compte-rendu (de réunions, d'instances, d'échanges...) sur l'impact des questionnements éthiques sur les pratiques
- Plan d'action Qualité (précisant la source « questionnement éthique »)



2.1.2 - Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement

Exemples de pratiques internes :

- ❑ Dans un CSAPA : la situation familiale décrite par une jeune fille a fortement questionné les professionnels sur les conditions de santé et de sécurité de sa petite sœur. Les réflexions éthiques ont conduit les professionnels à contacter le père afin de partager ces questionnements avec lui et rédiger, avec son accord, un signalement au Procureur de la République.
- ❑ Dans un SESSAD : suite à l'identification d'une situation d'accompagnement interrogeant en termes de bientraitance au sein d'un foyer, les parents ont été invités à s'exprimer et à participer aux échanges avec l'équipe sur les situations à risques de maltraitance. Des groupes de parole des familles sont mis en œuvre et permettent d'aborder des questionnements éthiques. Des partenaires extérieurs peuvent aussi être associés à ces groupes de parole. Au sein de l'association, il existe un comité bientraitance qui fait office de comité éthique.
- ❑ Dans une MECS : le CVS est mobilisé comme levier d'échanges entre les personnes concernées et les professionnels qui les accompagnent afin d'aborder des questions éthiques par le biais d'exemples concrets du quotidien.





2.1.3 - Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique



Attendus HAS

- Inscrire la réflexion éthique dans les plans de formation continue et inciter les professionnels à s'y inscrire
- Élargir la démarche de formation / sensibilisation à l'ensemble des professionnels



2.1.3 - Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique



Professionnels



Exemples de questions

- Au sein de votre structure, des sensibilisations ou formations sur l'éthique vous sont-elles proposées ? (*en lien avec la bientraitance, les droits des personnes...*)
- Si oui, sous quelle forme et à quelle fréquence sont-elles organisées ?
ex : formations en intra ou en inter à fréquence définie, journée thématique annuelle, utilisation de ressources pédagogiques ludiques ou de supports spécifiques (vidéos, jeux de rôles, étude de cas, affiches...).
- Quels professionnels y participent ? Toutes les fonctions sont-elles sensibilisées ?
- Qu'en avez-vous retenu ? Quels impacts ont eu ces formations / sensibilisations sur votre quotidien ? Sur vos pratiques ?
- Recevez-vous une information / sensibilisation à l'embauche ? Comment ? Des documents « repères » sur le questionnement éthique vous sont-ils transmis ?

Éléments de preuves – exemples :

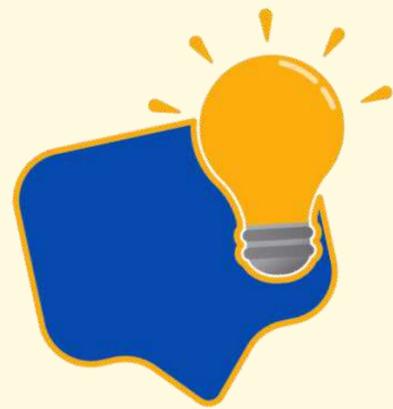
- Plan de développement des compétences (formation), feuilles d'émargement / attestations de présence...
- Ressources pédagogiques (supports de formation, kit de formation...)...
- Livret d'accueil (organisation de la réflexion éthique en interne, moyens...)
- Affiches de sensibilisation, documents « repères », exemples de cas/situations...



2.1.3 - Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique

Exemples de pratiques internes :

- ❑ Dans un CSAPA : l'ensemble des professionnels a participé à la formation « *Bienveillance et Ethique* » de la Fédération Santé Habitat (juin 2023).
- ❑ Dans une MAS : des sensibilisations au questionnement éthique ont lieu lors des réunions institutionnelles. L'éthique est inscrite dans le projet d'Etablissement, les formations transversales évoquent l'éthique comme les formations *adultes handicapées vieillissants, la stimulation basale*.
- ❑ Dans un SAVS : Une formation « *Éthique et bienveillance* » a été réalisée pour 2 personnes qui diffusent ensuite aux autres professionnels. 2 professionnels ont bénéficié d'une formation relative à *l'auto-détermination*.
- ❑ Dans un FAM : les professionnels bénéficient d'un atelier mensuel sur la base du volontariat. Cet atelier est réalisé en interne par la psychologue avec pour objectif d'améliorer la compréhension des difficultés rencontrées avec le public. L'objectif est d'amener les professionnels à se questionner pour adapter leurs pratiques aux besoins de personne accueillie. Ce temps d'échanges propose des *supports théoriques, des réflexions et des mises en situation*.





2.1.4 - L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire



Attendus HAS

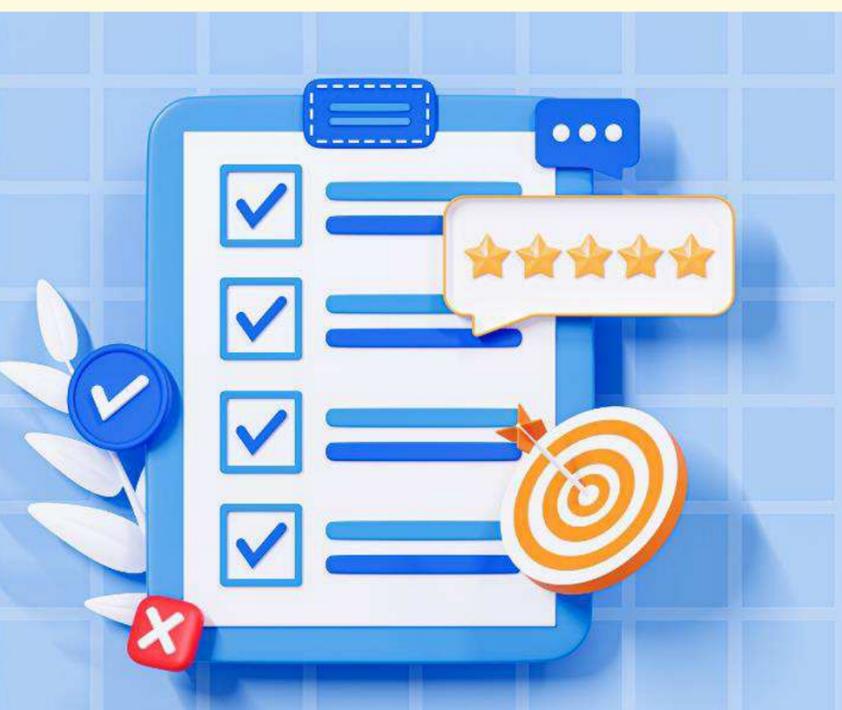
- Un positionnement de la gouvernance sur la place de la réflexion éthique dans la structure
- Une place affirmée de la réflexion éthique au sein du projet associatif et du projet d'établissement
- La recherche de l'interdisciplinarité et du décloisonnement au sein de la structure
- L'association des équipes, des personnes concernées et de leur entourage aux orientations stratégiques de la structure



2.1.4 - L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire



Gouvernance



Exemples de questions

- Comment organisez-vous le questionnement éthique au niveau institutionnel ?
- Existe-t-il une instance de réflexion éthique dans votre structure ? Ex : comité éthique...
Comment fonctionne cette instance ? Qui peut la saisir et comment ?
- Le CVS y participe-t-il ? Si non, comment sont abordées les questions éthiques avec le CVS ?
- Disposez-vous de ressources internes dédiées à la réflexion éthique ? Ex : Référent éthique ?
Si oui, dispose-t-il d'une formation spécifique ? Est-il identifié ? Comment ?
Ses missions sont-elles définies (ex : fiche mission...) ?
- L'organisation concernant le questionnement éthique est-elle décrite dans votre projet d'établissement ou de service ? (instance, composition, missions, fréquence de réunion, sujets abordés, accès aux personnes...)
- Avez-vous établi votre propre définition de l'éthique ? Comment cette définition est-elle partagée avec les professionnels de votre structure ? Est-elle expliquée dans le livret d'accueil du salarié afin qu'il sache observer et faire remonter les questions / situations éthiques ?
- Quelles sont les conséquences des temps de questionnements éthiques sur les axes stratégiques de votre structure ? Ces conséquences et les ajustements de votre stratégie sont-ils formalisés dans votre PE / PS ? Sont-ils communiqués ? À qui ?



2.1.4 - L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire



Gouvernance

Exemples de questions

- Quelles informations sont relayées ? Auprès de qui ? Quand et comment ?
- Des temps de partage autour du questionnement éthique sont-ils organisés ? Si oui, comment ? Qui y participe ? Comment communiquez-vous à ce sujet ?
- Échangez-vous avec des acteurs du territoire sur des questions éthiques ? Si oui, avec lesquels ?
- Comment et quand mobilisez-vous ces ressources externes ?
- Quelles sont les modalités de coopérations / partages ? (ex : ESSMS identifié comme lieu d'accueil pour des rencontres régionales / conférences, intervention de professionnels de l'ESSMS pour partage, retour d'expérience.....)





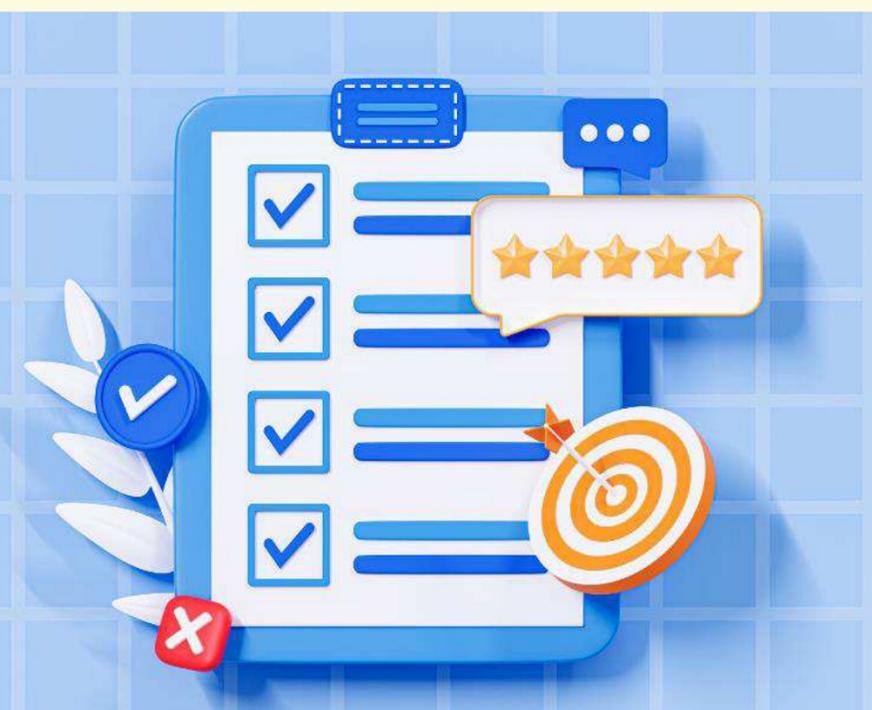
2.1.4 - L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire



Gouvernance

Éléments de preuves – exemples :

- Projet d'établissement ou de service → organisation de la réflexion éthique », description instance / comité éthique (composition, rôle, conditions de réunion, fréquence...), rôles et missions du référent éthique si existant...
- Affichages / Information / Communication sur le « Référent Éthique » (ex : fiche mission), l'instance/le « Comité éthique » : qui, rôles...
- Règlement de fonctionnement (ex : détails des engagements / valeurs éthiques)
- Fiche de description ou de synthèse de la situation / du problème éthique
- Compte-rendu de réunions / d'instance / du comité éthique / du CVS + communication/traçabilité sur les avis rendus par l'instance éthique
- Paragraphe / information dans le livret d'accueil du salarié
- Tout document / traçabilité justifiant les liens entre l'ESSMS et les ressources externes « éthiques » disponibles sur le territoire – ex : convention de partenariat, attestation de présence aux journées éthiques / colloques, compte-rendu de réunion, échange de mails, programme de journée (nom des professionnels de l'ESSMS intervenants) ...





2.1.4 - L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire

Exemples de pratiques internes :

Dans un CSAPA : la gouvernance organise le questionnement éthique en mettant en place une formation systématique des nouveaux professionnels à la "bientraitance et à l'éthique". Cette formation est portée par la Fédération Santé Habitat, dont l'association est adhérente.

Les trames de réunion de service prévoient systématiquement une rubrique intitulée "paradoxe éthique" qui permet que cette dimension soit identifiée et repérée dans le cadre des instances de réflexions en équipe. Parallèlement, l'établissement assure, dans le cadre des actions associatives (Colloque "regards croisés" sur les thématiques de la parentalité, de l'Empowerment, etc.) la présence systématique de personnes accompagnées associées aux professionnels dans la réflexion/animation sur les pratiques liées à l'accompagnement des personnes.

Dans un service MNA, à l'échelle de l'association : une commission éthique a été mise en place en janvier 2023 avec pour objectif de permettre un cadre d'échanges et de réflexion sur les questionnements éthiques identifiés par les professionnels. Chaque professionnel peut proposer un questionnement à la commission éthique. Une information collective a été assurée. Une adresse mail contact est communiquée. Les différents dispositifs mis en place n'associent pas les personnes accompagnées ou partenaires. Le chef de service participe aux réunions de services MNA du territoire qui permettent d'aborder ou de soumettre des situations et les questionnements éthiques en lien.

Un comité éthique inter-EHPAD dans le 56 : <https://capautonomiesante.bzh/wp-content/uploads/2022/01/Comite-ethique-inter-ehpad-du-bassin-lorientais.pdf>





3.9.3 - L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique



Attendus HAS

- Mettre en place des instances qui peuvent revêtir plusieurs formes dont les comités d'éthique
- Communiquer en interne sur l'existence de cette instance
- Faciliter l'accès de ces ressources à l'ensemble des professionnels
- Formaliser les suites données aux questionnements éthiques
- Proposer des ressources de soutien aux professionnels



3.9.3 - L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique



Gouvernance



Exemples de questions

- Proposez-vous / organisez-vous des temps d'échanges/ soutien psychologique et/ou de partage autour de la question éthique pour les professionnels ?
- Si oui, sous quelles formes (groupes d'analyse de pratiques, groupes de paroles, , temps de soutien, réunion d'échanges / de service...) ?
- Ces temps sont-ils organisés à fréquence régulière ou peuvent-ils être ponctuels selon les besoins ? Comment les professionnels sont-ils informés de ces temps mis à leur disposition ? Y a-t-il un affichage correspondant ? Puis-je le consulter ?
- Comment les professionnels perçoivent-ils ces temps ? (utilité, conséquences sur leur qualité de vie au travail, apprentissages...)
- Est-ce que les professionnels ont accès aux numéros d'écoute psychologique, coordonnées du réseau éthique régional... ? Si oui, comment ?

Éléments de preuves – exemples :

- Affichages destinés aux professionnels sur les possibilités de soutien et leurs modalités d'accès : numéros d'appel, coordonnées, référent contact, date intervention / présence du psychologue externe, planning instance éthique...
- Information dans le livret d'accueil du salarié / tout autre document sur le sujet



3.9.3 - L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique

Exemples de pratiques internes :

Dans un CSAPA : l'ensemble des salariés bénéficie d'une séance mensuelle d'analyse de la pratique professionnelle.

Dans un SESSAD : une réunion d'Analyse des Enjeux Transférentiels (tous les professionnels et animée par les psychologues de l'établissement) a lieu tous les 15 jours.

Dans un Service Délégué Prestations Familiales : l'ESSMS met à disposition des salariés de nombreux lieux d'échanges sur des modalités différentes : analyse de pratiques 5 fois par an, un comité éthique se réunit régulièrement. Une responsable de service y participe. Ce comité réunit des partenaires de divers secteurs (santé, social, philosophe, sociologue ..), les avis donnés sont à disposition sur les sites internes. Un soutien psychologique est possible suite à une agression ou un traumatisme (décès de personnes, placement d'enfants...), il est suggéré et proposé par l'encadrement.

Une association gestionnaire qui dispose d'un pôle sanitaire et d'un pôle médico-social s'est penchée sur le sujet en créant un espace de réflexion éthique associatif, dans l'idée de maintenir l'esprit critique et la capacité de coopération et de permettre aux salariés de gérer les situations qui bousculent leurs normes, valeurs, comportements ou repères. Le dispositif fonctionne avec un formulaire sur un intranet pouvant être rempli par n'importe quel salarié d'un établissement ou service de l'association. La question est ensuite traitée au sein d'une commission pluridisciplinaire dédiée et une réponse est systématiquement envoyée à la personne qui est à l'origine de la saisine. Tout est anonymisé et confidentiel.



Devenir adhérent à la SRA Grand Est permet aux structures et professionnels de la région :

- D'assister à des ateliers sur des thématiques ciblées,
- De disposer gratuitement d'outils et de ressources pédagogiques,
- De participer à des campagnes régionales, inter-régionales ou nationales,
- De bénéficier de tarifs préférentiels pour les formations et prestations,
- De participer à des groupes de travail régionaux,
- D'avoir accès à l'actualité du réseau régional et national,
- De participer à notre Assemblée Générale.

Rendez-vous sur www.sragrandest.org
rubrique "Adhésion" 

Envie de devenir adhérent ?

contact@sragrandest.org 

03 83 40 85 11 

1, rue du Vivarais
54 500 Vandoeuvre-Lès-Nancy 



www.sragrandest.org

 in

 f





Nos missions :

Notre équipe et périmètre :

Nos formations et prestations :

La SRA Grand Est se compose d'une équipe pluri-disciplinaire : médecins, infirmier, ingénieurs qualité, chargé de formation, technicien système digital ...

La SRA Grand Est est reconnue comme prestataire de formation enregistré sous le n° 44540377654. Elle est agréée Organisme de Développement Professionnel Continu sous le n° 9506 et a été certifiée Qualiopi, gage de conformité de la Structure au Référentiel National Qualité.

Son siège est situé à Vandœuvre-Lès-Nancy et des antennes à Strasbourg et Reims maillent le territoire.



Conformément au décret du 25 novembre 2016, elle est la Structure Régionale d'Appui à la qualité et à la sécurité des patients pour la région Grand Est depuis mai 2019.

Dans une dynamique de proximité, la SRA Grand Est conseille, accompagne, forme, sensibilise les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et soins de ville.

Plusieurs modalités s'offrent aux structures et professionnels : formations inter-établissements, intra-établissement, présentiel, visio-conférence et e-learning.

Les Événements Indésirables Graves associés aux Soins (EIGS), la gestion des risques, l'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des usagers et des pratiques professionnelles sont ainsi au cœur de son approche régionale et nationale.

Acteur régional, mais aussi national, la SRA Grand Est est membre de la FORAP et dispose d'un accord cadre avec la HAS.

La SRA Grand Est propose également des accompagnements personnalisés en fonction des besoins (ex : audit, préparer votre visite d'évaluation externe ...).

Rendez-vous sur www.sragrandest.org rubrique "Formations" 





www.erege.fr



**Espace de Réflexion
Éthique Grand Est**
*dans les domaines
des sciences de la vie
et de la santé*



EREGE

TROIS SITES D'APPUI À VOTRE SERVICE

Le site alsacien

**Hôpitaux universitaires
de Strasbourg**

1 place de l'Hôpital
67091 Strasbourg Cedex
Secrétariat : 03 68 85 39 48
erege@chru-strasbourg.fr

Le site

champardennais

Hôpital Sébastopol

48 rue de Sébastopol
51092 Reims
Secrétariat : 03 26 78 48 14
erege-champagneardenne@chu-reims.fr

Le site lorrain

**CHRU de Nancy
Hôpitaux de Brabois**

ILCV Louis Mathieu
Rue du Morvan
54511 Vandœuvre-lès-Nancy
Secrétariat : 03 83 15 43 03
erege.lorraine@chru-nancy.fr



UN PROMOTEUR DU DÉBAT SUR LES PROBLÉMATIQUES ÉTHIQUES

L'EREGE intervient dans des conférences, des débats, des journées d'étude, des ateliers cliniques, des colloques, etc., selon trois modalités :

- › en organisant ses propres manifestations ;
- › en participant à des manifestations extérieures, afin d'apporter une expertise éthique ;
- › en soutenant financièrement la mise en place de manifestations extérieures.



UN LIEU DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Le fonds documentaire de l'EREGE, c'est :

- › des livres, consultables sur place et empruntables via le SUDOC pour les enseignants-chercheurs et les étudiants ;
- › des revues et des articles ;
- › de la littérature grise : mémoires, rapports de stage, thèses, documents institutionnels ;
- › des dossiers documentaires.

Il existe un fonds documentaire dans chaque site d'appui, les documents sont consultables sur place, sur rendez-vous.

Voir liste complète des documents dans la rubrique Ressources du site internet.



UN LIEU DE VEILLE ET D'OBSERVATION DES PRATIQUES ÉTHIQUES

L'EREGE a comme missions :

- › d'organiser la veille des questions émergentes au sujet de l'éthique ;
- › de repérer les besoins des acteurs du système de santé et des citoyens au regard de l'éthique ;
- › d'identifier et analyser les pratiques et les questionnements au regard de l'éthique ;
- › de relayer les observations aux différentes instances dans les domaines du soin, de la formation et de la recherche.

L'EREGE se tient également à la disposition de tous les établissements qui souhaitent mettre en place ou faire vivre des structures de réflexion éthique.



UN ACTEUR DANS LA FORMATION ET LA RECHERCHE EN ÉTHIQUE

SOUTIEN À LA FORMATION

Le réseau de l'EREGE peut vous aider à mettre en place des maquettes pédagogiques et à trouver un ou plusieurs intervenants, afin d'aborder les problématiques éthiques dans les domaines des sciences de la vie et de la santé, dans toute sorte de formations (formation initiale, formation continue, IFSI, DU, etc.).

SOUTIEN À LA RECHERCHE

Si vous avez un projet de recherche en éthique, l'EREGE peut vous soutenir !

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE

Un DIU d'éthique en santé existe déjà, dans le Grand Est, pour permettre à tous d'acquérir des compétences telles que :

- › connaître et décrire les aspects philosophiques et bioéthiques fondamentaux ;
- › mobiliser les fondements philosophiques dans sa démarche réflexive ;
- › identifier une situation relevant d'un questionnement éthique ;
- › mettre en œuvre une démarche éthique face à une situation complexe clinique ou psychosociale.

Sessions à Strasbourg et Reims.

Renseignements et inscriptions :

Reims 03 26 91 37 47

Strasbourg 03 68 85 49 22

Référence Arrêté du 4 janvier 2012
« relatif à la constitution, à la composition et au fonctionnement des espaces de réflexion éthique régionaux et interrégionaux ».